

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le mardi, le 1er octobre 2013 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

13-10-258 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H10.

Adoptée.

13-10-259 Adoption de l'ordre du jour du 1er octobre 2013.

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

13-10-260 Dispense de lecture du procès-verbal 03 septembre 2013

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

13-10-261 Adoption du procès-verbal du 03 septembre 2013

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2013.

Adoptée.

13-10-262 Dispense de lecture du procès-verbal 29 septembre 2013

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2013 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

13-10-263 Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2013

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2013.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

13-10-264 Salaire personnel électoral

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement que le conseil est d'avis d'ajuster les salaires du personnel électoral, afin que tous les employés soient payés au moins selon le salaire minimum instauré par les normes du travail.

A cet effet, lors d'un processus électoral dans l'avenir, le président d'élection en place sera autorisé à ajuster les salaires au prorata de la grille du décret du DGE de façon à s'assurer que le salaire minimum soit respecté .

Adoptée.

13-10-265 Achat et installation: humidificateur central

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement d'acheter et de faire installer un humidificateur central par l'entreprise Plomberie Jeancar Inc.

Selon l'estimé de mars 2013, le coût est d'environ \$575.00 plus taxes si l'installation d'une pompe n'est pas requise.

Adoptée.

13-10-266 Demande de rencontre: Messieurs Martin et Daniel Courcy

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement de ne pas donner suite totalement à la demande des Messieurs Martin et Daniel Courcy, pour une rencontre avec les élus municipaux, relativement à l'émission d'un permis émis chez leur voisin.

Messieurs Courcy souhaitent que le conseil analyse l'émission d'un permis délivré à M. Gabriel Perreault, concernant l'implantation d'une haie sur sa propriété située au 4763 Route 263.

Cependant, les élus conviennent de nommer M. Paul Audet, conseiller, afin qu'il agisse comme représentant du conseil municipal et qu'une rencontre soit planifiée avec lui, avec l'inspecteur M. Guy Fournier et Messieurs Courcy afin de prendre connaissance, sur place, de la problématique soulevée par ces contribuables.

Monsieur Paul Audet fera un rapport au conseil municipal.

Adoptée.

13-10-267 Souper des bénévoles

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement que le conseil municipal organise le souper annuel des bénévoles pour les élus municipaux et employés, ainsi que pour les membres du comité des loisirs et bénévoles de la bibliothèque.

Le maire est mandaté à fixer une date et à faire parvenir les invitations. Aussi, il verra à prendre les arrangements avec un traiteur disponible.

Adoptée.

13-10-268 Contrat de déneigement: Section privée Chemin du Hameau

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service déposée par Construction Réal St-Laurent, pour le déneigement et sablage du de la section privée du Chemin du Hameau.

Les prix soumis sont les suivants:

\$4,450.00, avant taxes, pour la saison hivernale 2013-2014

\$4,600.00, avant taxes, pour la saison hivernale 2014-2015

\$4,750.00, avant taxes, pour la saison hivernale 2015-2016

Ces prix inclus le sablage requis et le déneigement des virées.

Le montant du contrat sera payé en un seul versement, en janvier de chaque année à compter de janvier 2014.

La directrice-générale est mandatée pour préparer un ajout au contrat de déneigement pour les trois prochaines saisons, concernant le déneigement de ce tronçon.

Le maire et la directrice-générale sont mandatés pour signer le contrat à intervenir entre la Municipalité et Construction Réal St-Laurent.

Adoptée.

13-10-269 Ouverture des soumissions
Reprofilage de fossés Chemin Thibodeau

Attendu que le conseil municipal procédait à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de reprofilage de fossés et correction de chemin et ponceaux pour le Chemin Thibodeau;

Attendu que, tel que convenu par résolution, la firme SNC Lavalin avait transmis le devis à trois entrepreneurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le jeudi, 26 septembre 2013 à 15H00;

Attendu que seul le soumissionnaire Excavation Gagnon & Frères a déposé une soumission laquelle s'élève à 53,354.00 plus taxes, soit: \$61,343.76;

Attendu que notre ingénieur nous suggère de ne pas accepter cette soumission pour l'instant car celle-ci n'est pas conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement de refuser la soumission d'Excavation Gagnon et Frères déposée le 26 septembre 2013 et de ne pas procéder à l'ensemble des travaux envisagés.

Copie conforme de cette résolution sera acheminée à Excavation Gagnon & Frères.

Adoptée.

13-10-270 Reprofilage de fossés Ch. Thibodeau "Secteur Est"

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement que s'il y a un solde budgétaire après la réalisation des travaux décrétés pour l'intersection du Rang B & C, par les résolutions numéros 2013-09-255 et 2013-09-256, le conseil est d'accord pour procéder aux travaux suivants:

- Procéder à du reprofilage de fossés au Chemin Thibodeau "Secteur Est";
- Rabaisser le ponceau de traverse de l'extrémité du Chemin Thibodeau et creuser un léger fossé pour conduire l'eau vers le lac;

Ces travaux, s'il y a lieu, seront réalisés par C.F. Garon de St-Joseph-de-Coleraine.

Adoptée.

13-10-271 Travaux de voirie: Rechargement de gravier et niveleuse

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie à procéder à du rechargement de gravier et au nivelage dans nos rangs principaux, selon le budget de voirie locale.

Adoptée.

13-10-272 Demande des propriétaires Lacroix

Attendu que Michel, Étienne et Jérôme Lacroix, propriétaire de la cie 9209-2279 Québec Inc adressent une demande au conseil;

Attendu que ces propriétaires ont subi une hausse très majeure de l'évaluation de leurs propriétés suite à une transaction et que la MRC ont fait une erreur de calcul;

Attendu que suite à l'émission des certificats des évaluateurs une taxation supplémentaire a été imposée à la famille Lacroix par la directrice-générale;

Attendu que ces propriétaires demandent aux élus l'autorisation de payer leurs taxes sur le montant révisé suivant une entente avec la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
appuyé par Mme Manon Roy
et résolu unanimement de permettre aux propriétaires Étienne et Jérôme Lacroix, ainsi qu'à la compagnie 9209-2279 Québec Inc. de payer leurs taxes municipales sur les montants révisés par la MRC des Appalaches et autorise la directrice-générale à ne pas facturer les intérêts relatifs à ces montants facturés;

Cependant, avant d'appliquer un crédit, la directrice-générale devra recevoir les informations de la MRC des Appalaches à l'effet que ces évaluations seront révisées et un représentant de la famille Lacroix devra s'engager à payer les intérêts si les montants d'évaluation sont différentes de l'entente proposée.

Adoptée.

13-10-273 Adhésion au transport adapté

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la Corporation municipale de Sainte-Praxède participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. ,et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2014 au montant de 110,00\$ par usager, soit pour un nombre de 6 usagers pour une contribution totale de 660,00\$.

Que les prévisions budgétaires 2014 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué.

Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adoptée.

Informations : projet pacte rural

Le maire informe les élus des démarches entreprises avec la conseillère Mme Manon Roy, relativement aux travaux d'amélioration du terrain extérieur en façade de l'édifice municipal. Des travaux d'excavation pour l'installation de la ligne électrique pour les futurs lampadaires et plantation d'arbustes seront réalisés d'ici quelques semaines. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du projet du pacte rural 2013, déjà approuvés par le conseil municipal.

13-10-274 Résolution : Paiement des comptes au 1er octobre 2013.

Il est proposé par M Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 1er octobre 2013, laquelle s'élève à \$111,426.66.

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

13-10-275 Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu de lever cette séance ordinaire à 20H00.

Adoptée.

Daniel Talbot, Maire
Président d'assemblée

Josée Vachon, dir.-gén.
Secrétaire-trésorière

